

Dossier de presse - Assurance autonomie

préparé pour le comité services sociaux de la Coalition Solidarité Santé et pour le comité Habitat de l'AQDR, par Jacques Fournier – 22 mai 2013

1. Colloque de l'Association de gérontologie

Le Dr Réjean Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux a fait une présentation Power Point de son projet d'assurance autonomie au colloque de l'Association québécoise de gérontologie à Drummondville, le 22 mars 2013.

<http://www.msss.gouv.qc.ca/sujets/groupe/docs/PPT-ass-autonomie-ministre.pdf>

En voici la version audio d'une durée de 50 minutes

<http://www.aqg-quebec.org/docs/Colloque2013/ConferenceMinistreHebert.mp3>

Question posée au ministre

Contribution de Jacques Fournier, au panel sur l'assurance autonomie. Les panelistes pouvaient poser chacun une question au ministre.

Monsieur le ministre,

Ma question porte sur la qualité des services qui seront offerts dans le cadre de l'allocation de soutien à domicile (ASA). Pour nous, à l'AQDR, la question de la **qualité** des services offerts est importante. Le personnel doit être bien formé, bien encadré, rémunéré de façon à ce que le taux de rotation ne soit pas trop élevé, etc. Nous nous demandons si une dispensation plus importante des services par le secteur privé nous permettrait d'atteindre les standards de qualité que nous recherchons.

La suite sur

http://www.aqdr.org/com-com/avril_13/ass-aut-mars-2013.pdf

2. Quelques questions attendent une réponse

L'éditorial de Jean Carette dans l'Info-lettre d'Espaces 50 +, au sujet de l'assurance autonomie

Le ministre Réjean Hébert fait actuellement une promotion vigoureuse de son projet phare : l'assurance autonomie. Paris, Bruxelles, Vancouver et ... Drummondville ont déjà reçu sa visite. Il s'agit de nous doter d'une Caisse d'assurance pour le soutien de l'autonomie, avec une priorisation du soutien à domicile. Cette Caisse serait financée par un transfert des fonds publics actuellement consacrés aux soins de longue durée (2,8 milliards), plus les montants actuellement consacrés aux crédits d'impôt pour le soutien à domicile, crédits qui seraient remaniés et adaptés (600 millions), plus un nouvel investissement public de 500 millions déjà promis dans le soutien à domicile. Au total, 3,9 milliards ou près de 2% du PIB québécois, auxquels on envisage cependant d'ajouter des taxes augmentées, des cotisations ou même des redevances sur l'électricité.

La suite

<http://www.espaces50plusmontreal.com/20130401.htm>

3. Assurance autonomie - Québec économisera à terme 3,3 milliards par année

(Le Devoir) À l'image des garderies à 7 \$, la nouvelle assurance autonomie sera rentable, prévoit le ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS). L'investissement initial atteint 500 millions par année, mais, en 2050, les soins à domicile devraient entraîner des économies équivalant à 1 % du PIB, soit 3,3 milliards de dollars, en comparaison du statu quo.

Plutôt que la prestation universelle gratuite, Québec retient l'hypothèse du paiement modulé en fonction des revenus des usagers. Et le privé, dans ce nouveau marché du soutien à domicile, aura sa place.

« Quand on investit 500 millions, on en a pour notre argent ; c'est le même phénomène que pour les garderies », affirme le ministre de la Santé, Réjean Hébert. Il a esquissé les grandes lignes du livre blanc de l'assurance autonomie, qui doit être rendu public en mai, le 22 mars dernier. Il s'adressait à une assemblée de 200 personnes à Drummondville, lors du colloque de l'Association québécoise de gérontologie (AQG). [L'enregistrement de son allocution](#) vient d'être rendu disponible sur le site Web de l'AQG. « Vous avez la chance d'en avoir des bouts avant [son dévoilement] », lance d'ailleurs le ministre au public, ajoutant plus tard : « Ce que je vous dis, on garde ça entre nous. »

La suite

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/376527/quebec-economisera-a-terme-3-3-milliards-par-annee>

4. Assurance autonomie - Les aînés craignent les pièges de la désinstitutionnalisation

(Le Devoir) Les associations d'aînés mettent le ministre de la Santé Réjean Hébert en garde : si Québec n'y met pas les ressources nécessaires, l'assurance autonomie pourrait reproduire les impacts négatifs de la désinstitutionnalisation en santé mentale des années 1960.

« Pour le moment, c'est plus une assurance incertitude qu'une assurance autonomie », de commenter Mathieu Santerre, le directeur général par intérim de l'Association québécoise des retraité(e)s des secteurs publics et parapublics (AQRP). Il va plus loin : « Pour nous, ça agite le spectre de la désinstitutionnalisation en santé mentale : sous promesse de donner les services dans la communauté, on avait sorti les gens des établissements. L'image est forte, mais on estime que le risque qu'on ferme des lits de CHSLD et que les gens se retrouvent sans service est réel. »

La suite de l'article

http://www.aqdr.org/com-com/avril_13/assurance-autonomie-reaction.pdf

5. Le ministre des Aînés sur la bonne voie

Selon Louis Plamondon, président de l'Association québécoise de défense des droits des retraités (AQDR), le ministre des Aînés, Réjean Hébert, a démontré sa volonté de changer les conditions de vie des aînés depuis son entrée en fonction. C'est pourquoi les propos de certains groupes et de l'Opposition libérale sur ses intentions dans le projet d'Assurance autonomie sont abusifs et inutilement alarmistes.

La suite

<http://www.newswire.ca/fr/story/1153315/ministre-des-aines-sur-la-bonne-voie-selon-l-aqdr>

6. Assurance autonomie : les travailleurs sociaux s'inquiètent

(Le Devoir) Les travailleurs sociaux, qui sont pourtant au coeur de la petite révolution de l'assurance autonomie que veut instaurer le ministre de la Santé Réjean Hébert, se demandent comment ces derniers pourront opérer ce virage en raison de la pénurie d'effectifs.

« On salue la volonté du ministre, mais le portrait sur le terrain n'est pas rose, a souligné la présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des

services sociaux (APTS), Carolle Dubé, en conférence de presse, jeudi. Nous sommes entre l'espoir et l'inquiétude. » Elle estime qu'il manque actuellement 400 travailleurs sociaux dans le réseau. Sans compter la pénurie de physiothérapeutes - 130 - et d'ergothérapeutes - 200 -, eux aussi appelés à fournir les soins à domicile. « C'est un contexte difficile pour mettre une réforme en place », observe Mme Dubé.

La suite

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/376642/assurance-autonomie-les-travailleurs-sociaux-s-inquietent>

Voir aussi

https://www.aptsq.com/AxisDocument.aspx?id=11157&langue=fr&download=true&document=Services_a_domicile_comm250413.pdf

7. RPCU : l'assurance autonomie : pour humaniser les soins à domicile

Le Regroupement provincial des comités des usagers (RPCU) du réseau de la santé et des services sociaux entend participer aux consultations à venir sur l'assurance autonomie, pierre angulaire de la politique nationale de soins et de services à domicile du gouvernement du Québec. Le RPCU émet un préjugé favorable à l'instauration d'une assurance autonomie dans le contexte où celle-ci reprendra les principes énoncés par le ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Réjean Hébert, soit l'universalité, la solidarité, la capitalisation, l'individualisation, la régionalisation et la neutralité.

La suite

http://www.rpcu.qc.ca/pdf/communiqués/communiqué_assurance_autonomie_Internet_vF.pdf

8. Les EÉSAD se positionnent favorablement au projet d'assurance autonomie du ministre Réjean Hébert

Suite aux récentes annonces du ministre de la Santé et des Services sociaux, Dr Réjean Hébert, relativement à l'avancement du projet d'assurance autonomie, les entreprises d'économie sociale en aide à domicile (EÉSAD) souhaitent clairement se positionner en faveur de l'assurance autonomie qui permettra aux personnes en perte d'autonomie de rester plus longtemps dans le confort de leur demeure et à moindre coût pour l'économie

du Québec. En effet, les EÉSAD sont heureuses d'être partie prenante dans cette démarche de bonification de la gamme de services à domicile. À ce jour, le ministre a ouvertement indiqué que les EÉSAD seraient des partenaires privilégiés dans le développement de ces services. En raison de leur expérience de plus de 17 ans avec une clientèle en perte d'autonomie et la qualité reconnue de leurs services, les EÉSAD sont prêtes à entamer ce tournant majeur dans le redéploiement de leur offre de services d'ici 2014.

La suite

<http://economiesocialequebec.ca/?module=document&uid=1932>

9. Lettre - L'assurance autonomie et les proches aidants: des alliés naturels

(Le Devoir) par Suzanne Girard, Présidente de l'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale. Le docteur Réjean Hébert, ministre de la Santé, des Services sociaux et des Aînés, a annoncé en mars dernier le projet sur l'assurance autonomie pour les personnes en perte d'autonomie.

L'Association des proches aidants de la Capitale-Nationale tient à apporter son soutien au principe de l'assurance autonomie. Elle se réjouit de cette annonce qui donnera enfin une place prépondérante aux proches aidants. Depuis plusieurs années, notre association régionale se consacre à l'amélioration des conditions de vie des aidants, et de ce fait, souhaite participer activement aux consultations qui suivront le dépôt du « livre blanc ».

La suite

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/377376/l-assurance-autonomie-et-les-proches-aidants-des-allies-naturels>

10. Assurance autonomie et maintien à domicile des aînés: les tarifs des CHSLD trop avantageux, selon l'AQESSS

(Le Soleil) La tarification dans les CHSLD devra être revue à la hausse si le gouvernement Marois veut inciter davantage de personnes âgées à demeurer à leur domicile au lieu d'être hébergées

Il s'agit d'une des positions qu'a soulevées l'Association québécoise des établissements de santé et de services sociaux (AQESSS) en lien avec le projet d'une assurance autonomie prônée par le ministre de la Santé, le Dr Réjean Hébert, pour couvrir les services d'hébergement et ceux du maintien à domicile aux personnes âgées en perte d'autonomie et aux adultes ayant une déficience physique, intellectuelle ou avec un trouble envahissant du développement.

La suite

<http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/sante/201304/28/01-4645450-maintien-a-domicile-des-aines-les-tarifs-des-chsld-trop-avantageux.php>

11. Réaction de l'Association québécoise de gérontologie

Dans les milieux gérontologiques, le vieillissement de la population n'est pas une découverte récente et les manières de faire face à ce phénomène, unique dans l'histoire du monde, font l'objet de recherches depuis plusieurs décennies. L'actuel ministre de la Santé et des Services sociaux et ministre des Aînés, le Dr Réjean Hébert est gérontologue, gériatre et un chercheur renommé internationalement sur ces questions. Il est connu pour ses travaux sur les services pour maintenir l'autonomie des personnes âgées, des services qui doivent être intégrés, continus et accessibles.

La suite

http://www.aqg-quebec.org/docs/Communiques/Communiqué_de_presse_29.04.13.pdf

12. Assurance autonomie - La persistance de la dévalorisation du travail des femmes

Le Devoir – opinion - par Louise Boivin - Professeure au département de relations industrielles, Université du Québec en Outaouais

Il y a nécessité d'étendre l'accès aux soins à domicile de longue durée dans un contexte de vieillissement de la population. Les économies sur le coût des services de soins à domicile que promet le ministre de la Santé Réjean Hébert avec son projet d'assurance autonomie risquent de se faire sur le dos des employées qui dispenseront les services. En effet, les modalités de l'assurance autonomie telles qu'elles ont été annoncées par le ministre fin mars lors d'un colloque tenu par l'Association québécoise de gérontologie supposent un accroissement de la privatisation des services d'aide à domicile (voir l'article du Devoir du 24 avril). Or, les salariés effectuant ce type de travail pour des prestataires privés, majoritairement des femmes, connaissent une grande précarité alors

qu'elles exercent des responsabilités importantes à l'égard de personnes souvent isolées et vulnérables. Ces constats résultent d'une recherche que nous avons menée récemment dans le cadre d'une thèse de doctorat.

La suite

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/376944/la-persistence-de-la-devalorisation-du-travail-des-femmes>

13. L'assurance autonomie et les femmes

Les conditions de travail des femmes qui oeuvrent en soutien à domicile devraient s'améliorer grâce à l'assurance autonomie, selon le ministre de la Santé, Réjean Hébert. « Les conditions de travail, c'est lié au financement, et le financement, avec l'assurance autonomie, est au rendez-vous », estime le ministre dans un enregistrement obtenu par Le Devoir. Pour le ministre, le sort des proches aidantes, bénévoles et bénéficiant de peu de soutien, est le plus préoccupant.

La suite

<http://www.ledevoir.com/politique/quebec/377060/l-assurance-autonomie-et-les-femmes>

14. Assurance autonomie: Québec reçoit des appuis

(Le Devoir) Le projet d'[assurance autonomie du ministre Réjean Hébert](#) n'est pas encore dévoilé, mais il continue de susciter des réactions. Lundi, l'Association québécoise de gérontologie est venue appuyer le ministre, tout comme les entreprises d'économie sociale en aide à domicile.

«Le statu quo n'est pas viable, il faut absolument trouver une solution. Ne jetons pas le bébé avec l'eau du bain», dit la présidente de l'Association québécoise de gérontologie (AQG), Catherine Geoffroy. Le ministre Réjean Hébert, qui a mené une longue carrière de chercheur dans le domaine, est d'ailleurs membre de cette association depuis de nombreuses années. Selon Mme Geoffroy, Réjean Hébert est la personne tout indiquée pour opérer le virage vers les soins à domicile.

La suite

<http://www.ledevoir.com/societe/sante/376929/assurance-autonomie-quebec-recoit-des-appuis>

15. Virage dans les soins à domicile

(L'Aut'journal) Le gouvernement du Québec déposera, ce mois-ci, un livre blanc sur le soutien à l'autonomie des personnes âgées. Un projet qui, bien qu'applaudi sur la forme, génère beaucoup d'inquiétudes sur le fond.

Jointe par *l'aut'journal*, la présidente de l'Alliance du personnel professionnel et technique de la santé et des services sociaux (APTS), Carolle Dubé, exprime ses craintes quant aux orientations du ministère de la Santé et des Services sociaux : « *Si on se fie à ce que le ministre a déjà annoncé, nous ne voyons pas d'un bon œil l'ouverture manifestée quant à la dispensation de certains services par le secteur privé. Nous nous inquiétons aussi du financement* ».

La suite

<http://www.lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=4605>

16. Pour une assurance publique des soins de longue durée

par Michel Grignon et Nicole F. Bernier

Michel Grignon est professeur agrégé au Département d'économie et au Département Santé, vieillissement et société de l'Université McMaster, de même que directeur du Centre for Health Economics and Policy Analysis. Nicole F. Bernier est directrice de recherche à l'Institut de recherche en politiques publiques, responsable du programme sur le vieillissement.

Seul un régime d'assurance public peut offrir une couverture universelle équitable et efficace pour les soins de longue durée. Et il serait davantage compatible avec l'approche « vieillir chez soi » privilégiée par les aînés et préconisée par les gouvernements.

La suite

http://www.irpp.org/po/archive/apr13/grignon%20bernier.pdf?utm_source=All&utm_campaign=Thinking+Ahead+novembre+FR&utm_medium=email

17. Assurance autonomie et système de santé

(Chronique de Gilles Beauchamp) Après lecture et écoute de la conférence du ministre de la santé à l'Association québécoise de gérontologie, quelques réflexions en vrac, en attendant le texte du projet... Le ministre Hébert devrait bientôt rendre public son projet

de loi (ou livre blanc ?) décrivant sa conception d'un système de santé orienté vers la prévention, la première ligne, les maladies chroniques et les soins de longue durée.

La suite

<http://www.gillesenvrac.ca/carnet/2013/05/autonomie-sante/comment-page-1/#comment-1445>

18. Soins à domicile : la CSN veut le retour des auxiliaires en santé et services sociaux

(L'Aut'journal) « *Nous n'avons rien contre le virage vers les soins à domicile, au contraire. Mais nous sommes contre les moyens et les façons que semble favoriser le ministre de la Santé. Il ne faut pas juste un encadrement public des soins à domicile, mais il faut que ce soit la communauté du réseau public de la santé qui assure la dispensation des services* », explique le vice-président de la Fédération de la santé et des services sociaux de la CSN, Guy Laurion.

La suite

<http://lautjournal.info/default.aspx?page=3&NewsId=4646>